

REGLEMENT DU TOURNOI FEMININ
OCTOBRE ROSE
26 octobre 2024



Article 1- général

Tous les clubs présents s'engagent :

- à respecter le présent règlement
- à respecter scrupuleusement les horaires
- à encadrer les équipes par des dirigeants adultes , responsables de leur tenue

Article 2- Modalités du tournoi

L'USMQV organise le samedi 26 octobre 2024, un tournoi pour les catégories U9 à U11F (pas de U8F) et U12/U13F . L'ouverture des formalités administratives se fera à partir de 8h15 et le début de la compétition à 9h00.

Le tournoi se déroulera au stade Raymond Laurens. (en cas de mauvais temps, à la salle polyvalente de l'esplanade des 3 lacs)

Le tournoi est limitée à 12 équipes par catégorie.

Les équipes U9-U11F sont composées de 5 joueuses et 3 remplaçantes.

Les équipes U12-U13 F sont composées de 8 joueuses et 3 remplaçantes.

Toutes les joueuses devront être licenciées à la FFF pour la saison 2024/2025. Les licences des joueurs et des éducateurs accompagnant les équipes seront montrées 30 minutes avant le début du tournoi à la table de marque.

Seules les joueuses figurant sur la fiche d'inscription pourront prendre part au tournoi. Le remplacement d'une joueuse pourra se faire à tout moment de la rencontre.

Chaque joueuse d'une même équipe devra porter un maillot identique . A défaut, les organisateurs pourront mettre à disposition des équipes , à titre exceptionnel, un jeu de chasubles qui devra leur être remis à la fin de chaque rencontre .

Le tournoi doit se dérouler dans un esprit de convivialité et de respect des joueurs , éducateurs et arbitres.

Article 3- Annulation du tournoi

Les organisateurs se réservent le droit , à tout moment et d'annuler le tournoi (nombre d'équipes insuffisantes, conditions météorologiques défavorables, ou pour toutes autres raisons)

Les organisateurs préviendront alors le responsable de chaque équipe engagée et les droits d'inscription lui seront restitués.

Article 4- inscription des équipes

L'inscription des équipes au tournoi vaut acceptation du présent règlement par l'ensemble des membres de l'équipe.

En cas d'inscriptions d'équipes supérieures au nombre d'équipes arrêtées , l'ordre de réception des dossiers d'engagement complet primera.

En cas de forfait d'une équipe , les droits d'inscriptions restent acquis à l'USMQV.

Article 5 – organisation des rencontres

U9 U11F : 3 poules de 4 , durée des rencontres 7 minutes , temps de jeu maxi/journée 50 mn

U12 U13F : 3 poules de 4 , durée des rencontres 10 mn , temps de jeu maxi/journée 60 mn

Pour les U9 U11F , pas de classement.

Pour les U12 U13F, 3 poules de brassage à l'issue desquelles a lieu un match de classement et une finale

Les rencontres sont dirigées par des arbitres bénévoles.

L'arbitre sera responsable de communiquer le résultat de chaque rencontre à la direction du tournoi.
Le port de protège-tibia est obligatoire.

En cas de fautes graves contraires à l'esprit de cette journée , de fraude ou de bagarre , l'équipe mise en cause pourra être exclue du tournoi.

La tailles des ballons utilisés est la taille 4.

Article 6- Règles du jeu

Les règles sont définies par les lois du jeu à 5 définies par la FFF.

Le classement est établi en tenant compte des points attribués comme suit :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match perdu par forfait ou sanction du club organisateur : 0 point

Lors des phases finales, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire , il est procédé à une série de 3 tirs au but par équipe . En cas de nouvelle égalité, principe de la mort subite.

Rentrées de Touches et hors jeu :

Pour les U9-U11F, les touches se jouent au pied , pas de hors-jeu.

Pour les U12-U13 F , les rentrées de touche se feront à la main et le hors-jeu sera pris en compte au centre du terrain.

Arbitrage : les rencontres sont arbitrées par les membres de l'organisation. Chaque équipe devra fournir un juge de touche.

Article 7- Récompenses

Les récompenses seront remises , en main propre , au responsable de chaque équipe avec son équipe lors de la cérémonie de fin de tournoi. Chaque joueuse se verra récompenser individuellement. Les 3 premiers vainqueurs du tournoi remporteront une coupe.

Article 8 – Litige

Tout litige non prévu par le présent règlement sera tranché par les organisateurs .
Les décisions sont sans appel.

Article 9- Responsabilités et assurances

Chaque représentant d'équipe est responsable de la bonne tenue , du respect et de la discipline de sa délégation en toute circonstance.

Les joueurs des clubs nationaux seront couverts par l'assurance liée à leur licence.

En tout état de cause , l'USMQV ne pourra pas être tenue responsable de tout accident pouvant survenir à une joueuse , avant, pendant ou après le déroulement d'une rencontre du tournoi .

L'USMQV décline toute responsabilité civile ou pénale dans l'enceinte du complexe sportif. En cas de vol , la responsabilité du club organisateur ne sera pas engagée.

Toute dégradation dans les installations sportives sera à la charge du club fautif.

Article 10- Divers

Les barbecues sauvages sont interdits pour des raisons de sécurité.
Une restauration sera proposée sur place.